

OBJECTIFS

Sensibiliser les salariés exposés à des niveaux sonores élevés au cours de leur activité professionnelle :

- Connaître les effets du bruit sur la santé
- Amener les salariés à repérer les situations à risque
- Apporter des connaissances sur les moyens de prévention

Selon la taille de l'entreprise et le nombre de salariés concernés par le risque, cette sensibilisation peut également être proposée dans le cadre d'un **transfert des connaissances auprès d'acteurs-relais dans l'entreprise** : Initiation permettant ensuite à un responsable ou un animateur sécurité d'effectuer lui-même la sensibilisation en interne

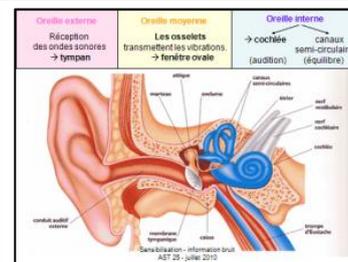
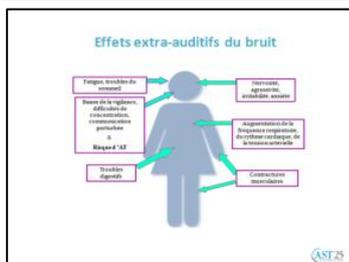
PARTICIPANTS

Ces actions de sensibilisation sont réservées aux adhérents d'AST 25

- Sensibilisation : salariés exposés à des niveaux sonores élevés dans leur activité
- Transfert : responsables hygiène-sécurité ; infirmiers ; responsables RH ...

SOMMAIRE DE LA PRESENTATION

1. Qu'est-ce que le bruit ?
2. Les effets du bruit sur la santé
3. Le bruit en milieu de travail
4. Comment mesure-t-on le bruit ?
5. Prévenir les risques, protéger les salariés



SUPPORT PEDAGOGIQUE

Vidéo projection d'un diaporama

A la fin de cette action de sensibilisation, le diaporama présenté pourra être remis à l'entreprise.

NB : Des mesurages de l'ambiance sonore peuvent être réalisés au préalable par des intervenants en prévention des risques professionnels d'AST 25 (technicien en métrologie, ergonomiste), ce qui permettra d'illustrer la présentation avec des situations concrètes rencontrées au sein de votre entreprise.

DUREE

1 à 2 heure(s)

LIEU

Dans votre entreprise ou à AST25

TAILLE DES GROUPES

5 à 12 personnes par groupe

INTERVENANTS

- Médecin du Travail et/ou un intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP) d'AST25

CONTACT :

Adressez vous à votre médecin du travail



Siège social : 5A rue Victor Sellier 25041 BESANCON Cedex
Tel : 03 81 47 93 93 Fax : 03 81 50 74 97 www.ast25-santé-travail.fr